Payerne

MUNICIPALITE DE PAYERNE

Au Conseil Communal de Payerne :

Préavis n° 02/2018

Objet du préavis

Réfection d'un tronçon routier de la route de Morens :

Accès Z.I. Champ Aubert – giratoire de Neypra

AU CONSEIL COMMUNAL
de et à
1530 Payerne

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Préambule

Dans le cadre du préavis n° 22/2011 « Vente et achats de terrains industriels En Champ Aubert et Vuaz Vauchy », nous avons procédé, à des travaux d'équipements dont, notamment, à la réfection de la route de Morens sise entre le nouvel accès à cette zone commerciale et le giratoire de Champ Aubert. Ces travaux ont été réalisés en 2016 par la pose de bordures et un nouveau revêtement bitumeux.

Dans le cadre du préavis n° 11/2015 « Demande de crédit complémentaire d'aménagement pour l'accueil des entreprises sur Aéropôle I et II », nous avons procédé en 2017 à des travaux d'assainissement de la route de Morens soit entre le giratoire de Neypra et l'accès à Aéropôle I. Un cheminement piétonnier doit encore être aménagé le long de cette route dont le nom va être modifié en « route de l'Aéropôle » (procédure en cours / tronçon giratoire de Neypra – piste d'aviation militaire). Ces travaux sont prévus au printemps 2018.

Il est de ce fait assez logique que ce dernier tronçon de 170 m de la route de Morens soit également assaini et qu'une liaison piétonnière soit également aménagée.

2. Descriptif du projet

Le projet prévoit d'assainir complètement le coffre et le revêtement actuels en modifiant également la géométrie de cette route afin de pouvoir récolter les eaux de pluie (dévers unique de 3 %).

Il est aussi prévu d'aménager un cheminement piétonnier le long de la route de Morens de manière à relier le trottoir existant de Champ Aubert au cheminement piétonnier qui va jusqu'à Aéropôle I.

Voici quelques caractéristiques techniques :

- longueur du tronçon routier à assainir : 170 m ;
- largeur de la chaussée : 6.00 m (2 x 3 m) + 50 cm d'accotement ;
- dévers unique de 3% pour la récolte des eaux de pluie qui seront déversées au moyen de grilles de récolte dans un nouveau collecteur d'eau claire (EC) ;
- bande piétonnière de 1.20 m séparée par une banquette herbeuse de 50 cm ;
- poses d'un tube pour un éventuel futur éclairage public et d'un tube de réserve ;
- pose d'un tube pour la fibre optique. La zone Aéropôle pourra ainsi être reliée au réseau communal. La fibre optique sera posée ultérieurement ;
- Composition de la partie routière :
    - 60 cm de grave I ;
    - couche de fondation bitumeuse : ACT 225, épaisseur 13 cm ;
    - couche de roulement : tapis AC 115, épaisseur 4 cm.

Il est à noter que ces travaux d'aménagements sont réalisés dans le gabarit à disposition, celui-ci ne permet pas l'aménagement de pistes cyclables car cela nécessiterait une emprise sur la zone agricole.

Il est prévu de réaliser ces travaux avant la pose d'un nouveau tapis sur le giratoire de Neypra, en mai 2018, financé par le Canton. Une séance de coordination a eu lieu avec la Direction Générale de la Mobilité et des Routes. Les travaux de ce tronçon de la route de Morens seront réalisés entre fin mars et avril 2018.

Pour pouvoir réaliser ces travaux le plus vite possible, ce tronçon sera fermé à la circulation et le trafic sera temporairement dévié.

Une fois réalisé, cet aménagement permettra d'obtenir une bonne jonction entre la route de contournement et les zones commerciales de Champ Aubert et de La Palaz.

3. Procédure

Ce projet ainsi que le cheminement piétonnier le long de la route de Morens (future route de l'Aéropôle) ont fait l'objet d'une procédure selon la Loi sur les routes, à savoir :

- examen préalable à la DGMR du 3 janvier au 11 avril 2017 avec demandes d'adaptations ;
- enquête publique du 28 juillet au 28 août 2017 – enquête n° 49/2017 (pas d'opposition déposée) ;
- approbation préalable par le Département des Infrastructures le 31 octobre 2017 ;
- approbation finale par le Département des Infrastructures le 18 décembre 2017.

Les propriétaires riverains ont bien entendu été consultés dans le cadre de cette procédure, celle-ci étant respectée, il peut être procédé à la réalisation des travaux.

4. Coûts

Ces travaux ont fait l'objet d'un appel d'offres selon la procédure dite sur invitation découlant des marchés publics.

L'entreprise retenue, sous réserve de l'accord du Conseil communal, est celle qui a offert le meilleur prix sur la base d'une offre forfaitaire.

Il est à préciser que l'entreprise retenue est la même que celle mandatée par la DGMR pour la réfection du giratoire de Neypra, ce qui facilitera l'exécution du chantier.

Travaux de génie civil (forfait)	Fr.	275'000.—
Mandat d'ingénieur civil (projet d'exécution et direction des travaux)	Fr.	28'000.—
Frais de géomètre pour abornement	Fr.	5'000.—
Marquages, signalisations	Fr.	4'000.—
Divers et imprévus, frais de reproduction environ 5 %	Fr.	13'000.—
Coût total TTC	**Fr.**	**325'000.—**

Aucune subvention cantonale ne peut être accordée pour cette route communale.

5. Financement

Il est prévu de financer cet investissement de Fr. 325'000.— par les fonds disponibles en trésorerie. Ceci n'amène aucune incidence sur le plafond d'endettement. L'amortissement est prévu sur 20 ans.

Frais de fonctionnement annuels

Amortissement 5 % de Fr. 325'000.—	Fr.	16'250.—
Intérêts de 2 % de Fr. 325'000.—	Fr.	6'500.—
Total à charge de la Commune	**Fr.**	**22'750.—**

6. Conclusions

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PAYERNE

vu le préavis n° 02/2018 de la Municipalité du 10 janvier 2018 ;

ouï le rapport de la commission chargée d'étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

Article 1 : d'adopter tel que présenté et mis à l'enquête publique le projet de réfection et d'aménagement du tronçon de la route de Morens sis entre l'accès Z.I. Champ Aubert et le giratoire de Neypra ;

Article 2 : d'accorder à cet effet un crédit de Fr. 325'000.— TTC et d'autoriser la réalisation des travaux tels que décrits dans le présent préavis ;

Article 3 : d'autoriser la Municipalité à financer le montant de Fr. 325'000.— TTC par les fonds disponibles en trésorerie ;

Article 4 **:** d'autoriser la Municipalité à porter à l'actif du bilan le montant des travaux routiers qui est de Fr. 325'000.— TTC et de l'amortir sur 20 ans.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

Ainsi adopté le 10 janvier 2018.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique : Le Secrétaire :

(LS)

C. Luisier Brodard S. Wicht

Annexes **:** Plan de situation du tronçon concerné de la Route de Morens
Plan de situation des infrastructures
Coupe type

Annexe pour l'original du préavis **:** 1 dossier

Municipal délégué **:** M. André Bersier

Autre municipal concerné **:** M. André Jomini

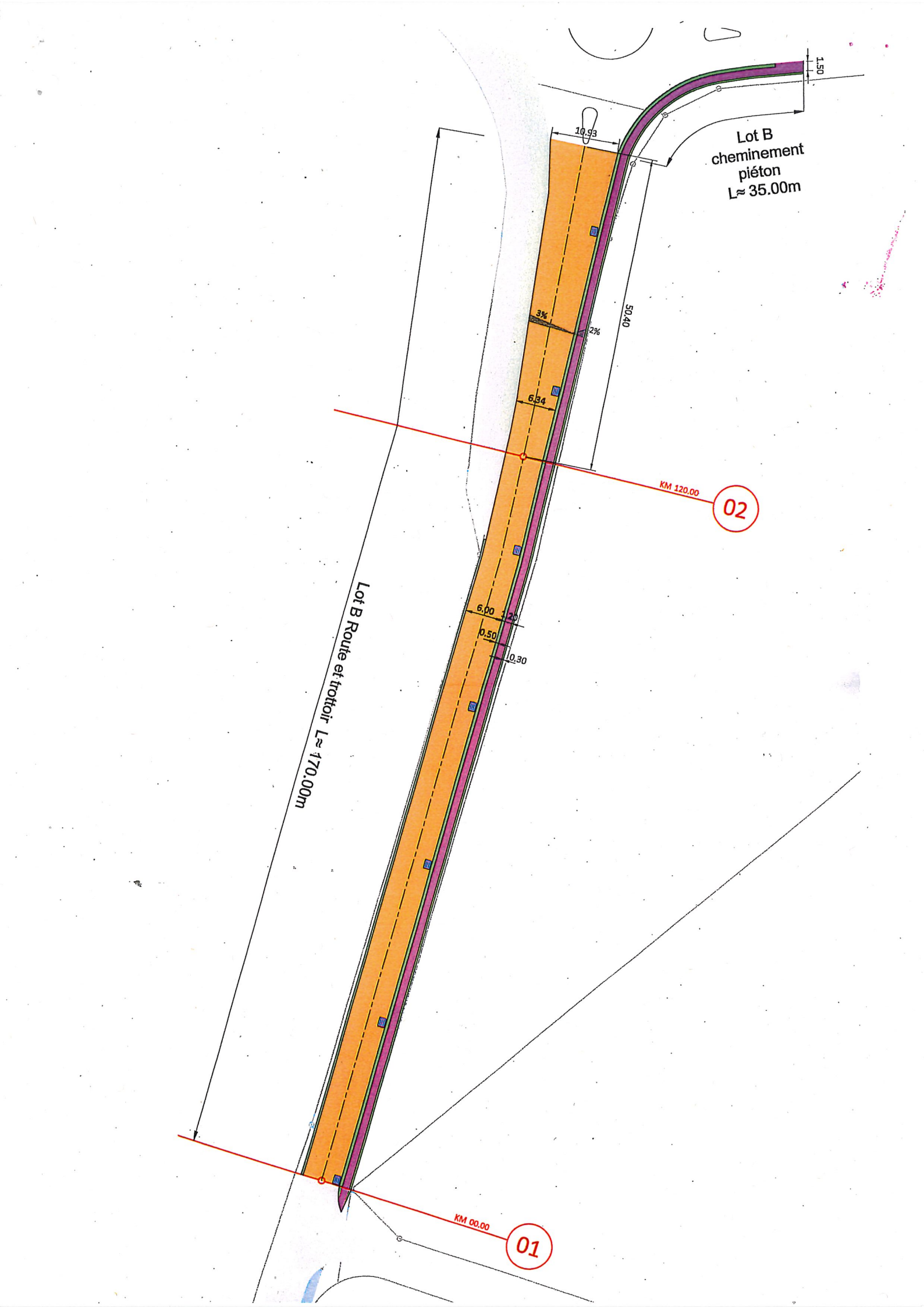
1.50
10.93
Lot B
cheminement
piéton
L≈ 35.00m
3%
2%
50.40
6.34
KM 120.00
02
Lot B Route et trottoir L≈ 170.00m
6.00
1.20
0.50
0.30
KM 00.00
01

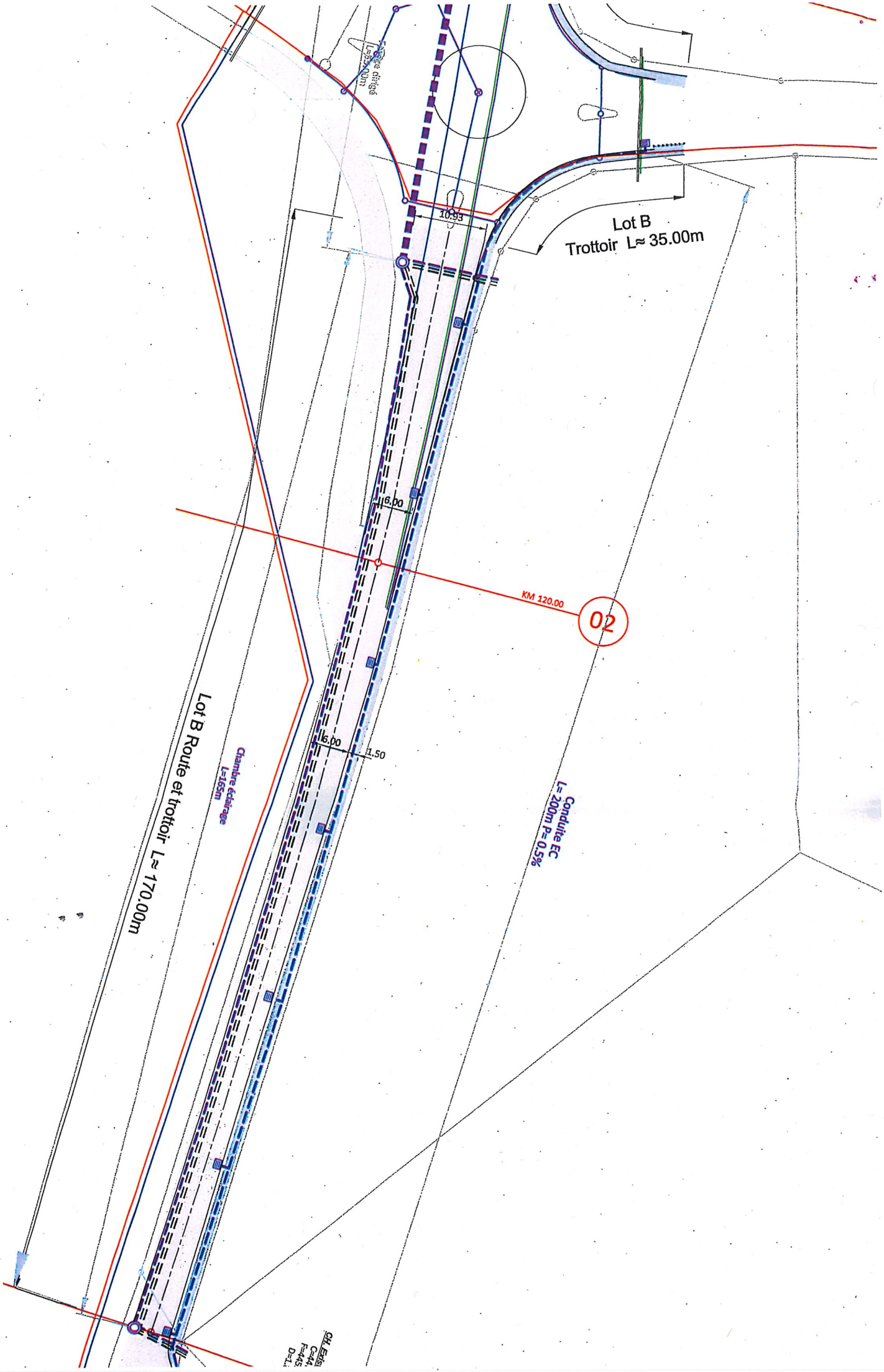
Lot B
Trottoir L≈ 35.00m
10.93
16.00
KM 120.00
02
Lot B Route et trottoir L≈ 170.00m
Chambre éclairage
L=165m
16.00
1.50
L= 200m P= 0.5%
Conduite EC

Coupe type Lot B route et chemin piétons
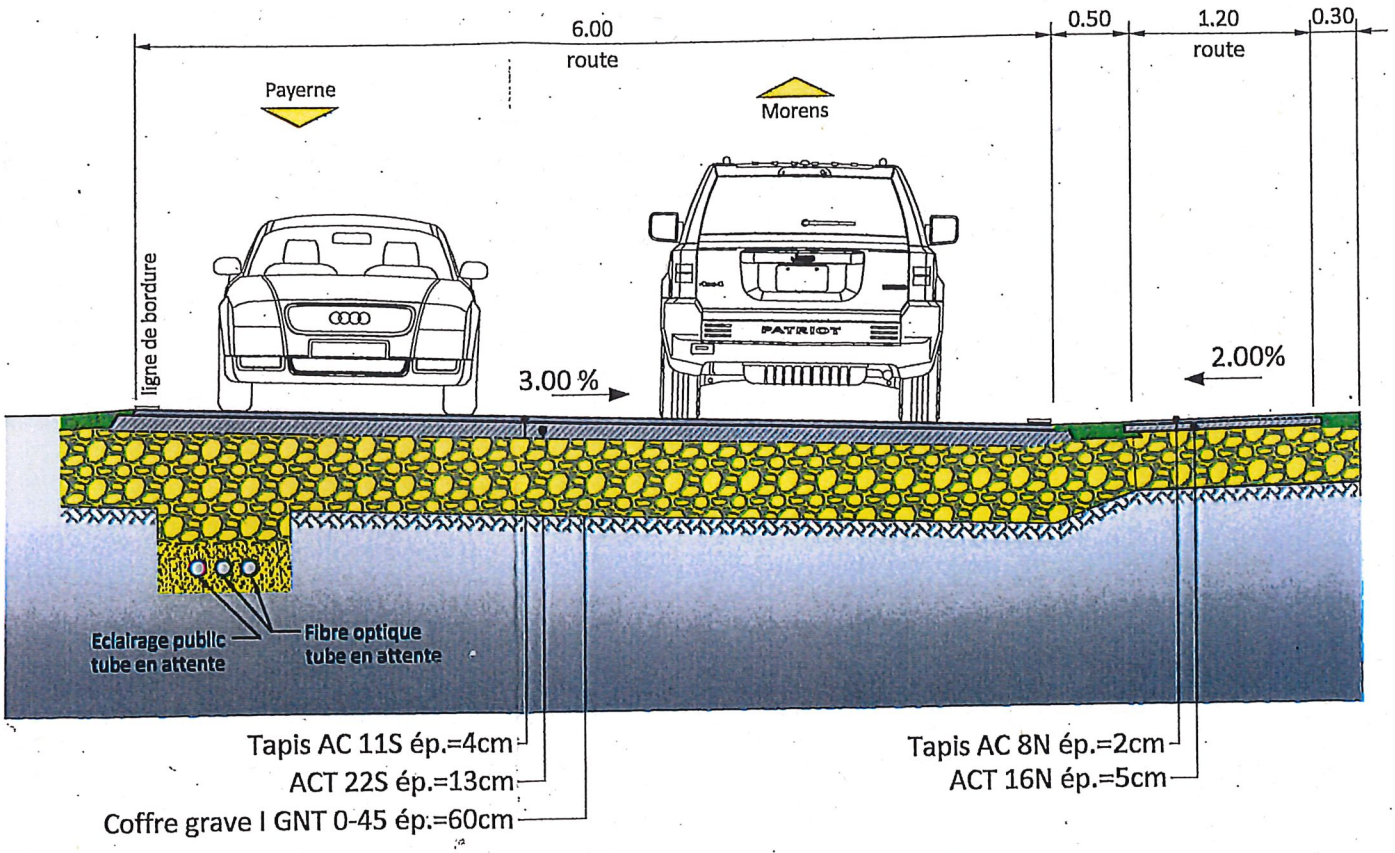
Echelle 1:50